



- QUESTION ECRITE** (art. 35 du Règlement du CG)
- POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
 - dépôt
 - développement
- MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
 - dépôt
 - développement
- INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 19 juin 2023

"Titre" : Château-Vieux : valorisons enfin notre patrimoine historique au centre-ville

Texte de l'intervention :

« Du ' Château-Vieux ', il ne reste actuellement que des restes de fondations. Les ruines du donjon ont été emportées lors des éboulements de la falaise. Aujourd'hui, il est toujours possible de voir un coté de la 'Tour carrée', au nord du promontoire donnant sur la Chapelle du Pont, et quelques restes de murailles entourant l'ancien bourg.

Les premières constructions de cette place forte sont certainement très anciennes et datent peut-être du 10ème siècle. »

Si ce texte introductif est disponible sur le site de la commune de Monthey, agrémenté d'une photo actuelle, d'un plan ancien et de quelques sources, force est de constater que ce patrimoine historique de notre commune, situé au cœur de notre ville, est loin d'être mis en valeur. Cette situation est regrettable, car l'ouvrage présente un grand intérêt pour l'histoire de la région et de la commune, tout comme la colline sur laquelle il se trouve.

Les espaces verts qui se trouvent sur cette colline et sa situation stratégique (à quelques pas du centre-ville et quelques minutes des gares) sont également autant

d'atouts dont la commune pourrait profiter si elle s'en donne les moyens. Il est aisé d'y imaginer non seulement une promotion historique du lieu, mais également des espaces publics pour les familles, événements culturels, etc. Aujourd'hui, une vision globale autour de cet emplacement, pourtant central, semble manquer.

Le Conseil municipal est donc prié de présenter sa vision globale autour de ce lieu emblématique de notre ville et de son avenir, à travers une évaluation des différents aménagements possibles sur la colline du Château-Vieux. Ceux-ci pourront tant mettre en avant son aspect historique que bénéficier à l'ensemble de la population de la commune.

Il est également prié de présenter un calendrier possible de réalisation des aménagements envisagés.

Le cas échéant, le Conseil municipal pourra également présenter une planification budgétaire afin que les investissements nécessaires à la mise en valeur de ce patrimoine central de notre commune puissent être réalisés.

Nom prénom : Clément Borgeaud

Représentant le parti / groupe : Parti socialiste et Gauche citoyenne

Date : 19 juin 2023

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général